

PROJET PEDAGOGIQUE

VACANCES D'HIVER



Du 16 AU 27 février 2026



SOMMAIRE :

- 1/ Diagnostic
- 2/ Présentation de la structure
- 3/ Projet éducatif
- 4/ Thème et objectifs pédagogiques
- 5/ Méthodes pédagogiques
- 6/ Organisation de la vie quotidienne
- 7/ Organisation de l'équipe
- 8/ Sécurité et règlementation
- 9/ Relation famille
- 10/ Evaluation

1/ Diagnostic

Localisation et environnement



Allonne est une commune située dans la banlieue de Beauvais, jouxtant au sud-est la ville préfecture du département de l'Oise. Elle comprend deux hameaux : **Villers-sur-Thère** et **Bongenoult**.

La commune compte **1 767 habitants** et s'étend sur une superficie de **638 hectares** (soit **15,45 km²**). Le maire actuel est **Monsieur Haezebrouck**, dont le mandat couvre la période **2020–2026**.

Allonne est un village dynamique disposant de plusieurs infrastructures municipales, notamment :

- Une salle polyvalente ;
- Un stade de football ;
- Un gymnase comprenant différentes salles (salle de danse, dojo, etc.).

La commune accueille également une importante zone d'activités commerciales et industrielles, située en limite de la ville de Beauvais, contribuant au dynamisme économique local.

Par ailleurs, une petite zone commerciale de proximité est implantée au cœur du village, à environ **500 mètres du groupe scolaire**. Elle comprend notamment une boulangerie, un salon de coiffure, un tabac-presse ainsi que diverses enseignes.

Enfin, la commune d'Allonne bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun, avec la présence de lignes de bus, d'un accès au train et de navettes gratuites, facilitant les déplacements des habitants.

2. Présentation de la structure

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est situé dans l'enceinte de l'ancienne école, au 37 Grande Rue, 60000 Villers-sur-Thère. En période scolaire, ce même lieu accueille également la garderie communale.

Le bâtiment ne dispose pas de réfectoire. Les enfants prennent donc leurs repas dans les salles d'activités, qui sont aménagées afin de garantir des conditions adaptées et sécurisées pour les temps de déjeuner.

Les espaces sont organisés de manière à distinguer :

- Une salle dédiée aux enfants de maternelle ;
- Une salle réservée aux enfants de l'élémentaire.

L'équipe éducative a accès à l'ensemble des pièces situées au rez-de-chaussée. Les sanitaires (WC et lavabos) sont adaptés aux différentes tranches d'âge afin de répondre aux besoins des enfants et de favoriser leur autonomie.

À l'extérieur, les enfants peuvent profiter de la cour de récréation. Un hangar est également mis à disposition pour le stockage du matériel et des jeux extérieurs.

La structure est équipée d'une cuisine professionnelle, aménagée et fonctionnelle, permettant la préparation et l'organisation des repas dans de bonnes conditions d'hygiène.

Enfin, un bâtiment annexe situé à l'arrière du centre (type Algéco) est mis à disposition pour la réalisation d'activités spécifiques et pour la sieste des plus jeunes enfants.

a) Le matériel

Différents types de matériel sont mis à disposition des enfants, en fonction de leur âge et des espaces dédiés, afin de répondre à leurs besoins de jeu, de repos et de créativité.

Salle des maternels :

La salle réservée aux enfants de maternelle est aménagée en plusieurs espaces.

Elle comprend :

- Une zone de tapis avec des livres, destinée aux temps calmes et aux moments de repos ;
- Des jeux de construction (Lego, jeux d'assemblage), des jeux de voitures et des jeux libres favorisant l'imagination ;
- Un coin cuisine avec dinette et poupées, permettant aux enfants de développer le jeu symbolique.

Des jeux de société et des puzzles peuvent également être proposés aux enfants, sur demande, lors des temps hors activité dirigée.

Salle des élémentaires :

La salle destinée aux enfants de l'élémentaire est équipée de :

- Jeux de société variés ;
- Jeux de construction ;
- Un baby-foot accessible en libre utilisation sous la surveillance des animateurs.

Ces jeux permettent de favoriser la coopération, la réflexion et les temps de loisirs encadrés.

Espaces de rangement :

Une pièce fermée est réservée aux agents communaux et aux animateurs. Elle permet le stockage du matériel, des supports pédagogiques et des modèles d'activités.

Matériel créatif :

Dans chacune des salles, du matériel de loisirs créatifs est à disposition des enfants : feuilles, feutres, papiers, colle, etc., afin d'encourager l'expression artistique et la créativité.

Espaces extérieurs :

Pour les activités en extérieur, différents équipements sont disponibles :

- Trottinettes, vélos ;
- Balles, cerceaux, raquettes.

Les enfants ont également accès à un panier de basket et à une table de ping-pong, utilisés lors d'activités ou de jeux encadrés par les animateurs.

b) Public accueilli

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) d'Allonne accueille des enfants âgés de **2 ans et demi à 12 ans**.

L'accueil est inclusif : chaque enfant, y compris ceux en situation de handicap, bénéficie des mêmes conditions d'intégration et de participation aux activités.

La majorité des enfants résident dans la commune et sont scolarisés dans l'école locale. L'équipe veille à adapter l'accueil aux besoins individuels de chaque enfant, qu'ils soient liés à la santé, aux apprentissages ou au rythme de vie.

c) Organisateur

L'ACM est **géré par la Ligue de l'enseignement de l'Oise**.

Son fonctionnement est financé par :

- La mairie d'Allonne,
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF),
- Le Conseil régional de l'Oise.

d) Fonctionnement

L'ACM est ouvert :

- **Mercredis et vacances scolaires : de 7h30 à 18h30**
- **Fermeture annuelle : mois d'août et vacances de Noël**

L'organisation de la journée inclut :

- L'accueil des enfants,
- Des activités ludiques et pédagogiques adaptées à l'âge,
- Le temps de repas et le temps calme pour les plus jeunes,
- Des activités extérieures et sorties,
- La surveillance et l'encadrement par des animateurs qualifiés, conformément aux taux réglementaires.

3 / Projet éducatif

L'accueil de loisirs d'Allonne a pour objectif de favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants.

Les actions sont orientées vers le développement des compétences sociales et civiques et l'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif.

Objectifs principaux :

- Favoriser le respect des individus et la cohésion de groupe
- Encourager la socialisation et la conquête de l'autonomie
- Permettre aux enfants de grandir dans un cadre sécurisé et structurant
- Découvrir et mettre en pratique les valeurs de solidarité, laïcité, citoyenneté, liberté et ouverture aux autres

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'activités dirigées et de jeux libres
- Projets collectifs favorisant la coopération
- Activités créatives, sportives et culturelles adaptées à chaque tranche d'âge
- Suivi individualisé des enfants pour répondre à leurs besoins spécifiques
- Communication régulière avec les familles pour partager les informations et les observations sur le déroulement des activités

4/ Thème et objectifs pédagogiques

Le thème des vacances de février 2026 est : « Défis Master »

Valeurs :

- Coopération et esprit d'équipe : apprendre à s'entraider pour réussir des défis, valoriser la réussite collective plutôt que la compétition pure.
- Plaisir et épanouissement : vivre les vacances comme un temps de jeu, de détente et de plaisir, favoriser le bien-être et la bonne humeur.
- Dépassement de soi : oser essayer, développer la confiance en soi, accepter l'erreur comme une étape d'apprentissage.

Objectifs pédagogiques :

- Favoriser la coopération entre les enfants
- Renforcer la confiance en soi et l'engagement
- Permettre à chaque enfant de vivre des vacances actives et positives

Les objectifs pédagogiques seront évalués à partir d'observations quotidiennes de l'équipe d'animation, de temps d'échanges avec les enfants et de bilans d'activités.

Défis donnés aux animateurs : Créer une chorégraphie sur « Zoo » de Shakira avec le groupe d'enfants entier (maternels et élémentaires).

5/ Méthodes pédagogiques

- **Favoriser la coopération entre les enfants :** activités où la réussite dépend du groupe (jeux collectifs sans élimination, défis à résoudre ensemble). Travail en petits groupes avec rôles attribués (porte-parole, responsable du matériel, observateur...). Jeux coopératifs avec objectifs communs plutôt que compétition (construction commune, parcours collectif...).
- **Renforcer la confiance en soi et l'engagement :** proposer des activités accessibles avec des niveaux de difficulté progressifs. Encouragements, mise en avant des efforts plutôt que du résultat. Confier des missions adaptées à l'âge (aider à installer, expliquer une règle, guider un groupe...).
- **Permettre à chaque enfant de vivre des vacances actives et positives :** l'enfant agit, expérimente, découvre par lui-même. Diversité des activités (sportives, créatives, culturelles, nature, jeux libres). Prise en compte des besoins individuels (fatigue, envies, capacités).

6/ Organisation de la vie quotidienne

L'accueil des enfants peut être effectué en plusieurs temps dans la journée pour ceux qui le souhaite (journée complète ou demi-journée).

- **07h30 – 9h30 :** Accueil échelonné des enfants. Jusque 8h00, l'accueil s'effectue dans la salle des maternels, ensuite, à l'arrivée du deuxième animateur(trice), les élémentaires vont dans leur salle. Des activités ou jeux doivent être proposés. L'animateur(trice) profite de ce temps pour échanger avec les enfants et jouer avec eux.
- **9h30 – 9h45 :** Rangement, passage aux toilettes et lavage des mains. Un adulte doit être présent lors du passage aux toilettes.
- **9h45 – 10h00 :** Rappel des règles de vie rapide, présentation de la journée, du repas. Un chant peut être proposé.
- **10h00 – 11h00 :** Activité menée avec le rangement et nettoyage (tables, sol, outils...).

- **11h00 – 11h15** : Passage aux toilettes et lavage des mains. Un adulte doit être présent lors du passage aux toilettes.
- **11h15 – 11h50** : Activité physique menée et récréation en extérieur ou temps libre en intérieur (selon le temps et chaque jour doit être différent).
- **11h50 – 12h00** : Les chefs de table désignés mettent la table. Lavage des mains pour les autres.
- **12h00 – 13h00** : Repas pour tous dans les salles respectives.
- **13h00 – 13h30** : Temps calme (lecture, jeux de réflexion, coloriage, méditation). Un lutin ou un classeur doit être préparé par les animateurs(trices) en amont avec le nécessaire.
- **13h30 – 13h45** : Passage aux toilettes et lavage des mains. Un adulte doit être présent lors du passage aux toilettes.
- **13h45 – 15h00** : Activités menée avec le rangement et le nettoyage (tables, sol, outils...)
- **13h45 – 15h15** : Sieste pour les petites sections.
- **15h00 – 15h45** : Activité physique menée et récréation en extérieur ou temps libre en intérieur (selon le temps et chaque jour doit être différent).
- **15h45 – 16h00** : Passage aux toilettes et lavage des mains. Un adulte doit être présent lors du passage aux toilettes.
- **16h00 – 16h30** : Goûter pour tous dans les salles respectives avec bilan de la journée (bâton de parole, un bof et un top, code couleur...)
- **16h30 – 18h30** : Départ échelonné des enfants. Temps libre avec jeux mis à disposition.

Attention : Une activité ne dure jamais une heure, prévoir des jeux de poche pour les temps informels. Hors temps de pause, l'animateur(trice) doit toujours être avec les enfants et proposer quelque chose.

7/ Organisation de l'équipe

- **TAUDE Priscilla**, directrice BAFD stagiaire, titulaire du BAFA et du PSC1 employée par la Ligue de l'enseignement 60.
- **BILADI BAKUMBA Bernach**, animateur employé par la ligue de l'enseignement 60 titulaire d'un BPJEPS APT.
- **TAHAR AÏSSA Siham**, animatrice BAFA employé par la ligue de l'enseignement titulaire d'un BAFA
- **LATAF Marwane**, stagiaire BAFA (du 17 au 20 février uniquement).
- **FLAMANT Frédéric**, coordinateur/responsable service ACM, non présent sauf occasionnellement pour réunions ou fonctionnement de l'accueil.
- **LEGOUGE Maëlysse**, dame de service les temps du midi pour la mise en chauffe des plats et le service des enfants pendant la pause méridienne.



5 / Rôle et missions de l'animateur

L'animateur(trice) est un acteur central du projet pédagogique. Il/elle contribue à l'épanouissement des enfants en garantissant leur sécurité, en favorisant leur autonomie et en animant des activités ludiques et éducatives.

a) Attitudes et comportements attendus

L'animateur(trice) doit adopter des attitudes professionnelles et pédagogiques cohérentes avec le projet éducatif :

- Faire preuve de **motivation, dynamisme et esprit d'initiative**.
- Travailler en **esprit d'équipe**, savoir se remettre en question et collaborer avec ses collègues.
- Organiser les groupes d'enfants en fonction de l'âge, des capacités et des intérêts.
- Préparer et proposer des **activités adaptées et variées**, tout en impliquant les enfants dans le respect du matériel et du lieu de vie.
- Maintenir une **patience constante, un vocabulaire et une tenue vestimentaire corrects**.
- Respecter le **secret professionnel** et séparer vie personnelle et vie professionnelle.
- Évaluer ses activités et réfléchir à leur impact sur le développement des enfants.
- Se former et mobiliser les moyens pédagogiques et techniques pour élaborer et réaliser un projet individuel, collectif ou d'activité.

b) Missions selon les temps de la journée

Temps d'accueil :

- Accueillir les enfants et mettre à disposition des jeux calmes (coloriages, scoubidous...).
- Echanger avec les parents et transmettre les informations à l'équipe via le cahier de liaison.
- Jouer avec les enfants tout en assurant leur sécurité.
- Préparer les activités à venir sans négliger la surveillance des enfants.

Temps d'activités :

- Veiller à ce que chaque enfant participe et adapte l'activité si nécessaire.
- Proposer des variantes pour maintenir l'intérêt.
- Organiser le rangement et le nettoyage des espaces et du matériel avec la participation des enfants.

Repas :

- Favoriser l'autonomie : se servir, vider son assiette, ranger la vaisselle.
- Chez les élémentaires : désigner des enfants responsables de mettre/débarrasser la table et de nettoyer, sous la supervision de l'animateur.

Temps calmes :

- Diversifier les activités et proposer des moments de détente adaptés à chaque groupe.
- L'animateur ne considère pas le temps calme comme un repos personnel mais comme une activité encadrée.

Récréation / activités extérieures :

- Participer activement aux jeux et veiller à la sécurité des enfants.
- Ne pas rester assis(e) passivement.

Avant la fermeture du centre :

- Ranger et nettoyer les salles, vider les poubelles, tirer les chasses d'eau, nettoyer la petite vaisselle et balayer si nécessaire.
- Sortir les poubelles dans les containers extérieurs.

Pause des animateurs :

- Respecter les **45 minutes de pause par jour**, aux horaires indiqués, pour souffler et maintenir la qualité de l'encadrement.

c) Responsabilités générales

- Garantir la **sécurité physique, psychologique et affective** des enfants.
- Respecter les normes de sécurité et intervenir en cas d'urgence (PSC1).
- Communiquer avec l'équipe et les familles pour assurer la cohérence éducative.
- Participer à l'évaluation des activités et au suivi individualisé des enfants.

8/ Sécurité et réglementation

- Les règles et consignes de sécurité, ainsi que les taux d'encadrement réglementaires, sont strictement respectés au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).
- Les dispositifs de sécurité (extincteurs, installations électriques et issues de secours) sont fonctionnels et font l'objet de vérifications régulières. Le plan d'évacuation et les consignes de sécurité sont affichés et en cours de validation par les autorités compétentes.
- Les activités proposées sont préparées et mises en œuvre dans le respect des règles de sécurité, en veillant à l'intégrité physique et morale de chaque enfant.
- La consommation et l'usage de substances telles que l'alcool, le tabac et les drogues sont strictement interdits dans les locaux de l'ACM et en présence des enfants.

- Les bâtiments accueillant les enfants répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont adaptés aux différentes tranches d'âge.

Les enfants sont répartis en deux groupes distincts

- Les maternelles (moins de 6ans)
- Les élémentaires (plus de 6 ans)

Taux d'encadrement :

Accueil de loisirs	1 animateur pour 8 enfants de -6 ans 1 animateur pour 12 enfants + de 6 ans
Piscine	1 animateur pour des 5 enfants de – 6 ans 1 animateur pour 8 enfants de + 6 ans
Sorties (vélos, activités spécifiques...)	2 animateurs minimum (1 au début, 1 à la fin) 1 animateur pour 8 enfants de - 6 ans 1 animateur pour 12 enfants + de 6 ans

Chaque animateur est responsable de la sécurité de tous les enfants.

a) Hygiène

Les règles d'hygiène sont strictement appliquées au sein de la structure afin de garantir la santé et le bien-être des enfants accueillis.

- Les normes d'hygiène en vigueur dans les Accueils Collectifs de Mineurs sont scrupuleusement respectées.
- Le nettoyage des salles d'activités, des espaces de restauration et des sanitaires est effectué quotidiennement.
- Les enfants sont accompagnés et sensibilisés au lavage des mains, notamment :
 - Après chaque passage aux toilettes ;
 - Avant et après les repas ;
 - Après les activités salissantes ou extérieures.

- Les couvertures du dortoir sont individuelles. Elles sont lavées régulièrement : une fois par mois en période scolaire et chaque semaine pendant les vacances.
- Lors du service des aliments (fromage, gâteaux, goûters, pain), les animateurs respectent les règles d'hygiène alimentaire, notamment par le lavage rigoureux des mains et le port de gants à usage unique.
- Les surfaces utilisées pour la préparation et la prise des repas sont nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.

b) Santé

La santé des enfants est une priorité et fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe éducative.

- Une armoire à pharmacie est disponible au sein de la structure. Elle contient exclusivement des produits de premiers soins autorisés par la réglementation. Un registre de soins est tenu à jour et permet de consigner l'ensemble des soins prodigués aux enfants.
- Deux trousse de secours sont prévues pour les sorties et déplacements extérieurs, à raison d'une trousse par groupe.
- Aucun médicament n'est administré à un enfant sans ordonnance et autorisation parentale, conformément à la réglementation en vigueur.
- Dans le cadre des Protocoles d'Accueil Individualisé (P.A.I.), une armoire à pharmacie spécifique est dédiée au stockage :
 - Des ordonnances médicales ;
 - Des autorisations parentales ;
 - Des traitements médicaux, identifiés au nom de chaque enfant.
 - Les dossiers P.A.I. sont conservés et consultables au bureau de la direction et connus des animateurs concernés.
- Une fiche sanitaire de liaison est demandée aux familles lors de chaque inscription et renouvelée chaque année civile. Elle permet de recueillir les informations nécessaires au suivi médical de l'enfant (allergies, traitements, contre-indications, personnes à prévenir). Ces fiches sont conservées au bureau de la direction.
- En cas de situation nécessitant un avis médical ou une intervention d'urgence, les services de secours sont immédiatement contactés et les familles sont informées dans les meilleurs délais.

9 / Relation avec les familles

La relation avec les familles constitue un élément essentiel du projet pédagogique. Les parents expriment souvent le besoin de maintenir un lien régulier avec leur enfant et d'être informés de son quotidien au sein de la structure.

Le projet pédagogique prend en compte cette attente à travers une organisation adaptée de l'accueil, de la communication et du suivi des informations.

Les familles sont accueillies au sein de la structure dans un climat de confiance, d'écoute et de respect. Les parents sont les bienvenus au centre et peuvent échanger avec l'équipe éducative lors des temps d'accueil et de départ, ainsi que par les moyens de communication mis en place (affichages, informations écrites, échanges téléphoniques, etc.).

La directrice et l'équipe d'animation veillent à instaurer une relation de confiance avec les familles, en garantissant la sécurité affective et physique des enfants. À ce titre, l'organisation de l'accueil est pensée de manière à être claire, rassurante et lisible pour tous. Des supports d'information (affichage des horaires, des activités, des règles de vie, des contacts utiles) sont mis en place afin de faciliter la compréhension du fonctionnement de la structure.

La directrice assure une attention permanente au respect de ces principes et veille à la qualité de l'accueil, à la cohérence des pratiques éducatives et à la bonne circulation des informations entre l'équipe, les enfants et les familles.

10/ Evaluation

- 1 - Favoriser la coopération entre les enfants

Critères d'évaluation :

- Les enfants participent volontairement aux activités collectives
- Ils s'entraident spontanément
- Les enfants respectent les règles communes et les décisions de groupe

Indicateurs possibles :

- Nombre de situations d'entraide observées
- Observation des interactions pendant les jeux

- **2 - Renforcer la confiance en soi et l'engagement**

Critères d'évaluation :

- Les enfants osent participer et essayer de nouvelles activités
- Ils persévèrent face à une difficulté
- Les enfants acceptent l'erreur sans se décourager

Indicateurs possibles :

- Evolution du comportement (timidité vers l'implication)
- Verbalisation positive des enfants sur eux-mêmes

- **3 – Permettre à chaque enfant de vivre des vacances actives et positives**

Critères d'évaluation :

- Les enfants prennent du plaisir à participer aux activités
- Le rythme des journées est respecté (fatigue, temps calmes)
- Les enfants expriment un sentiment de bien-être et de sécurité

Indicateurs possibles :

- Retours verbaux des enfants en fin de journée
- Climat général observé (ambiance, sourire, détente).

L'Accueil Collectif de Mineurs d'Allonne a pour mission principale de **favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation des enfants** dans un cadre **sécurisé, bienveillant et stimulant**.

Chaque élément de ce projet pédagogique – de l'organisation des espaces et du matériel à la planification des activités, en passant par l'hygiène, la sécurité, la santé et les relations avec les familles – vise à **garantir un accueil de qualité** adapté aux besoins et aux rythmes de chaque enfant.

L'équipe éducative, formée et engagée, agit en cohérence avec les valeurs de la structure : **respect, solidarité, laïcité, citoyenneté et ouverture aux autres**. Elle veille à l'implication des enfants, au suivi individualisé, et à la communication régulière avec les familles.

Enfin, ce projet pédagogique est un **outil vivant**, régulièrement évalué et ajusté pour répondre aux besoins évolutifs des enfants et garantir que chaque accueil soit **à la fois sûr, enrichissant et épanouissant**.